



Etude préalable à la programmation de travaux de restauration des cours d'eau Dardaillon et Viredonne

Bassin Versant de l'Etang de l'Or

Maître d'ouvrage : SYMBO / Contact : Jean-Marc DONNAT
Prestataire : EGIS EAU / Contacts : David LHERITIER & Jean-Marc FLOHR

Présentation de l'identification des enjeux et des objectifs de restauration de ces cours d'eau, le 31 mai 2011 à Lunel Viel

Liste des participants

NOM Prénom	Organisme
BARRAL Claude	Président du SYMBO
BEAUD Alain	BRL Exploitation
BOLUDA Bernard	Elu de Lunel Viel
BOSCHER Alice	Chambre d'Agriculture de l'Hérault
BROUILLET Jean Louis	CONSEIL GENERAL 34 PEE/DEMA
CASES Ludovic	SYMBO
CHALOT René	Elu de Lansargues
CHARPENTIER Jean	Maire de Lunel Viel
CHEVALIER Patrick	A.A.P.M.A. La Pescalune
DELON Claude	Eleveur Cabanier à Lansargues
DIEULEFES Hervé	Maire de St Just
DONNAT Jean Marc	SYMBO
GIRARD Amélie	MIDI LIBRE
GIRARD Jean Louis	Elu de Lunel Viel
GOMOND Raphaële Anne	Particulier de St Génies des Mourgues
LE POMMELET Eve	SYMBO
LOPEZ Lionel	Elu Agglomération de Montpellier
MARTIN Eric	SIATEO
OBJOIS Sylvie	Elue de Marsillargues
PETARD Monique	Elue CONSEIL GENERAL 34
ROUX Jean Michel	Elu de St Nazaire de Pezan
SABATIER Cédric	St Just
SOUBEYRAN Josyane	Particulier de Valergues
VAZZOLER Nathalie	SYMBO

Excusés:

- M PITAVAL, CCPL et Délégué au SYMBO
- M. PECQUEUR adjoint à VALERGUES, Délégué au SYMBO
- M. MARTIN adjoint à MUDAISON, Délégué au SYMBO
- Mme Anahi BARRERA

INTRODUCTION

C. BARRAL Président du SYMBO introduit et accueille les participants. Il remercie de leur présence M. CHARPENTIER Maire de Lunel-Viel, M. DIEULEFES, Vice-président du Symbo, Mme PETARD,

déléguée à l'environnement au Département, M. CHALOT président du COPIL Natura 2000, et excuse l'absence de M. GANIBENC (SIATEO), M. PITAVAL CCPL et Délégué au SYMBO, M. PECQUEUR Adjoint à VALERGUES et Délégué au SYMBO, M. MARTIN Adjoint à MUDAISON délégué au SYMBO, M. ANTOINE de la CCGPSL, Délégué au SYMBO et Anahi BARRERA représentant l'Agence de l'eau.

Cette réunion constitue le 3^e Comité de Pilotage de cette étude lancée par le SYMBO. Nous avons eu en 2010, 2 réunions de Comité de Pilotage dont la dernière à SAINT CHRISTOL cet automne, a permis de valider l'état des lieux diagnostic de ces 2 cours d'eau. Aujourd'hui l'objectif de ce nouveau Comité de Pilotage est bien de valider ensemble cette présentation des enjeux et objectifs à viser, pour atteindre le Bon Etat de ces cours d'eau.

La particularité et l'originalité de ce projet est que nous nous intéressons à la restauration du cours d'eau dans son bassin versant en travaillant sur l'ensemble du linéaire et non à la restauration d'un ou tronçon ou l'autre, ce qui multiplie les effets mais aussi les contraintes. On a affaire à des cours d'eau d'une longueur relativement courte et on doit veiller à mettre en cohérence des objectifs globaux à l'échelle du cours d'eau et des objectifs locaux à l'échelle du tronçon.

J.M. DONNAT commente l'état d'avancement du projet en expliquant que cette séance a pour objet d'exposer la définition des enjeux et objectifs de restauration de ces cours d'eau et de les faire valider aux participants. Cette étape franchie permettra au bureau d'étude de poursuivre par la rédaction de la programmation qui consiste à la description par tronçon des travaux à réaliser, leur chiffrage et les mesures administratives et réglementaires à mettre en place.

D.LHERTIER d'EGIS enchaîne en présentant le contenu de la phase 2 du projet: présentation (confer diaporama).

DISCUSSION

M. Barral s'interroge sur la signification du bon état de fonctionnement d'un cours d'eau.

M. LHERITIER répond que peu de références existent sur ces cours d'eau pour définir le bon état. Cependant, un bon état écologique est lié à l'état physique des cours d'eau, et dans le cas présent, il convient de viser la diversité des habitats, de la sinuosité du lit ou encore du profil de berges. Autrement dit, intervenir sur l'amélioration de l'état physique de ces cours d'eau aura des effets bénéfiques sur la biologie et l'écologie. Pour d'autres cours d'eau, le transport solide, la continuité longitudinale peuvent être des composantes sur lesquelles il convient d'agir.

M. Barral fait remarquer que les principales préoccupations des concitoyens ont trait aux débordements des cours d'eau. Il souhaite savoir si dans le cas des aménagements proposés, des simulations seront faites dans ce sens.

M. LHERITIER affirme qu'effectivement, pour les aménagements proposés, une évaluation des impacts sur les écoulements sera établie, en précisant toutefois que les aménagements sur les zones à enjeux (zones habitées) viseront à privilégier les écoulements pour garantir l'absence d'incidences négatives, et à l'inverse à permettre au cours d'eau de remobiliser son espace de liberté sur les zones à moindre enjeu.

M. CHALOT demande si les PPRI ont été pris en compte.

M. LHERITHIER répond par l'affirmative, précisant que les aménagements préconisés n'iront pas à l'encontre des PPRI.

M. CHARPENTIER souhaite savoir si les travaux de la LGV ont été pris en compte.

M. LOPEZ, poursuit en affirmant que normalement, RFF doit rétablir une transparence hydraulique.

M. LHERITIER acquiesce, précisant que ceux-ci devront bien répondre à une transparence hydraulique. Il rappelle que l'objet de la présente étude concerne la restauration des cours d'eau, et que l'interaction est faible avec les problématiques de rétention en amont (bassins de rétention, etc.).

M. DELON s'interroge sur la faisabilité des aménagements de type reprofilage, recalibrage.

M. LHERITIER admet qu'effectivement, techniquement ce type d'aménagement nécessite un maximum d'espace et que le travail réalisé jusqu'alors fait le constat que les cours d'eau sont contraints principalement par la modification des sols riverains. Dans un premier temps, il sera possible d'agir sur l'emprise du SIATEO et sur les secteurs où la maîtrise foncière est possible (collectivités ou propriétaires privés en accord avec les aménagements).

M. CHALOT fait remarquer qu'anciennement, avant d'être endiguée, la Viredonne se séparait en trois bras et demande si cette configuration a été prise en compte. Il poursuit en précisant que cet endiguement des cours d'eau vers l'étang de l'Or a entraîné une sédimentation plus importante à ces exutoires.

M. LHERITIER précise qu'au niveau des 3 points de débordements, il est envisagé de caler deux déversoirs, sur rive droite, afin que le déversement soit possible en cas de niveaux élevés (déversoirs non permanents afin de pouvoir gérer les niveaux d'eau). Ce principe d'aménagement ne sera pas possible sur rive gauche compte tenu des difficultés liées à la gestion des niveaux d'eau sur le secteur de Tartuguières (Grand Bastit), un pompage étant déjà nécessaire pour seconder le vidangeage gravitaire.

M. CHALOT précise que le propriétaire concerné sur rive droite est en accord avec ce type d'aménagement.

M. CHEVALIER s'inquiète pour les riverains des cours d'eau, notamment sur les aspects de pollution de l'eau, faisant référence à la pollution ponctuelle qui a affecté récemment le Dardaillon. Si ce type de problème n'est pas réglé, les aménagements proposés seront vains quant à l'atteinte du bon état biologique des cours d'eau.

M. CHARPENTIER signale que la Commune a porté plainte contre X. La pollution est supposée chimique, mais la source demeure inconnue. Il est en attente des résultats des analyses en cours.

M. LHERITIER fait remarquer que la perception du cours d'eau comme un fossé va souvent dans le sens de l'incivilité. La réappropriation des cours d'eau devrait permettre de sensibiliser le grand public à ces problématiques.

M. DONNAT, ajoute que même si ces faits sont très regrettables, ils sortent du champ de cette étude.

Mme PETARD indique que la restauration de la ripisylve va dans le sens d'un meilleur potentiel épurateur et donc de l'amélioration de la qualité de l'eau.

Concernant ces pollutions ponctuelles, M. ROUX aimerait en savoir davantage. Les agriculteurs sont souvent, à demi mots, montré du doigt, or ils ne sont pas responsables. Il s'interroge notamment sur la pollution sur le Vidourle qui a eu lieu il y a quelques semaines.

M. BARRAL répond qu'une plainte a également été déposée, afin de pouvoir avoir accès au dossier. Il est également en attente des résultats.

M. ROUX poursuit en demandant comment va se passer la suite des événements, une fois les propositions d'actions élaborées. Une nouvelle rencontre des Communes concernées est-elle prévue ?

M. LHERITIER précise que lors des précédentes entrevues des Communes, les actions envisageables ont été discutées par anticipation, mais que de nouvelles réunions seront à programmer sur la base des propositions plus précises.

M. DONNAT explique qu'il prévoit de programmer une réunion mi-juillet afin de présenter une proposition détaillée et chiffrée du programme d'actions. Les services de l'Etat, financeurs potentiels, devront être contactés d'ici cette date. Le phasage étant serré, il espère que le programme pourra être défini pour l'ensemble des cours d'eau. A défaut, peut-être qu'il pourra être présenté au moins pour un des bassins versants.

M. CHALOT propose d'échanger via Internet, et notamment pour préparer ces prochaines entrevues, que le bureau d'études envoie des documents de travail 48 h avant.

M. ROUX fait remarquer qu'il serait intéressant de prévoir ces réunions sur le terrain.

Mme Pétard retient la date du 7 juillet pour un COPIL comme la prochaine échéance.

Mme BOSCHER demande si l'étude est soumise à des échéances particulières.

M. DONNAT répond par la négative, expliquant qu'il est possible de reporter ce COPIL début septembre. Il tient toutefois à ce que les phases 3 et 4 de cette opération soient réalisées au plus vite.

M. MARTIN insiste sur le point financier à élaborer. Le chiffrage des aménagements permettra de savoir où positionner le curseur.

M. DONNAT répond qu'une analyse du rapport coût / bénéfices-efficacité est essentielle.

M. BROUILLET dit qu'il convient effectivement de fixer rapidement des priorités.

M. CHALOT revient sur l'idée des visites de terrain précisant que les connaissances de terrain des acteurs locaux doivent être exploitées.

Mme LE POMMELET répond qu'effectivement, une fois les priorités fixées et des secteurs pilotes définis, une visite de terrain ciblée sera possible. Par contre, l'ensemble des tronçons ne pourra être arpenté.

M. DONNAT rappelle qu'aujourd'hui il s'agit de valider cette phase 2, ainsi que la lettre d'information n° 2 qui pourra ensuite être mise en ligne sur le site Internet. Il retient l'idée de réunions de terrain pour discuter du programme détaillé.

Mme PETARD s'interroge sur l'objectif de la présente séance. Elle trouve que l'échange de propos est un peu une redite des informations fournies au préalable, notamment celles disponibles sur le site internet du SYMBO. Elle y a consulté tous les comptes-rendus des entrevues avec les Communes, les cartographies, les fiches- tronçons. Elle pensait qu'aujourd'hui ces dernières seraient passées en revue.

M. DONNAT argumente qu'il s'agissait de faire une synthèse du travail réalisé dont elle pu effectivement prendre connaissance en consultant le site Internet du SYMBO, et de se mettre d'accord sur le bien-fondé de cette deuxième phase, avant d'aller plus loin dans la définition des actions opérationnelles.

CONCLUSION

En conclusion, l'assistance formant ce Comité de Pilotage adopte :

- la phase 2 « enjeux et objectifs de restauration » ainsi que la proposition d'un programme d'actions présenté,
- la prochaine réunion du Comité qui aura lieu à SAINT NAZAIRE DE PEZAN le 7 juillet,
- la réalisation de réunions intermédiaires d'ici cette date, dont un comité technique et des rencontres avec les communes sur le terrain
- la lettre d'information N° 2

M. DONNAT invite les participants à partager le verre de l'amitié offert par le SYMBO.